

UBP Asset Management (Europe) S.A.

287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 177 585

INFORMATION ET AVIS AUX ACTIONNAIRES DE

UBAM - EMERGING MARKETS FRONTIER BOND

Luxembourg, le 26 janvier 2024

Chers Actionnaires,

UBP Asset Management (Europe) S.A. (ci-après la « Société de gestion »), avec l'approbation du Conseil d'administration d'UBAM, vous informe des décisions suivantes relatives au compartiment UBAM - Emerging Markets Frontier Bond (ci-après le « Compartiment ») :

À compter du 26 février 2024, date d'entrée en vigueur des changements visés ci-après (la « Date d'entrée en vigueur »), la politique d'investissement actuelle du Compartiment sera modifiée comme suit (surligné en gras) :

Politique d'investissement actuelle

Compartiment activement géré libellé en USD et qui investit ses actifs nets en tout temps majoritairement en obligations à taux fixes ou variables libellées en devises fortes, notamment en EUR ou USD, et émises par des Pouvoirs publics ou des entités quasi-souveraines :

- domiciliés dans des Pays frontières, ou ;
- domiciliés dans tout pays dont le sous-jacent est lié économiquement directement ou indirectement à un émetteur domicilié dans un Pays frontière, ou ;
- liés aux risques « Pays frontières ».

L'exposition à ces marchés peut être directe ou obtenue en recourant à des instruments financiers dérivés, notamment des CDS.

À titre d'exception à la règle générale applicable aux Compartiments obligataires, ce Compartiment pourra investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des produits « High Yield » et/ou des valeurs mobilières de pays frontières selon les règles de notation exposées à la section intitulée « [Compartiments obligataires](#) », et jusqu'à 20 % dans des Obligations convertibles contingentes. L'exposition aux pays frontières et à haut rendement peut être accrue jusqu'à 120 % par le biais d'instruments dérivés.

En outre, les actifs nets du Compartiment pourront être investis jusqu'à 20 % dans des obligations d'entreprise de Pays frontières.

Les obligations libellées dans une devise autre que l'USD (p. ex., en EUR) seront couvertes.

Globalement, les devises locales des pays ne peuvent pas représenter plus de 20 % des actifs nets du Compartiment.

Les investissements du Compartiment ne seront réalisés que sur des marchés réglementés qui fonctionnent régulièrement, sont reconnus et ouverts au public.

Les Pays frontières comprennent, sans s'y limiter : Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Belize, Bolivie, Cameroun, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Salvador, Éthiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nigeria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Sénégal, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tunisie, Ouzbékistan, Vietnam et Zambie.

Veuillez vous reporter au chapitre « [FACTEURS DE RISQUE](#) » de ce Prospectus pour consulter les risques liés aux Pays frontières.

Les investissements sous-jacents à ce Compartiment ne tiennent pas compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (Article 7 du Règlement européen sur la taxinomie).

La valeur nette d'inventaire est exprimée en USD.

Profil de l'investisseur type : ce Compartiment s'adresse à l'investisseur qui recherche dans son portefeuille une allocation dans des obligations bien diversifiées mais présentant un profil de risque élevé dû à la volatilité importante liée aux investissements dans des obligations de marchés frontières ayant une notation de crédit faible. L'investisseur devrait avoir de l'expérience dans les produits volatils et les marchés financiers, notamment ceux liés aux pays frontières. Il doit considérer un horizon minimum d'investissement de 3 ans et pouvoir supporter des pertes significatives.

- Calcul du risque : méthode par les engagements

Nouvelle politique d'investissement

Compartiment activement géré libellé en USD et qui investit **au moins 60 %** de ses actifs nets en tout temps en obligations à taux fixes ou variables **libellées dans toute devise, notamment en devises de Pays émergents**, et émises par des Pouvoirs publics, des entités quasi-souveraines **ou des entreprises** :

- domiciliés dans des Pays frontières, ou ;
- domiciliés dans tout pays dont le sous-jacent est lié économiquement directement ou indirectement à un émetteur domicilié dans un Pays frontière, ou ;
- liés aux risques « Pays frontières ».

L'exposition à ces marchés peut être directe ou obtenue en recourant à des instruments dérivés, notamment des CDS.

À titre d'exception à la règle générale applicable aux Compartiments obligataires, ce Compartiment pourra investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des produits « High Yield » et/ou des valeurs mobilières de Pays émergents selon les règles de notation exposées à la section intitulée « [Compartiments obligataires](#) ». L'exposition aux Pays émergents et à haut rendement peut être accrue jusqu'à 150 % de ses actifs nets par le biais d'instruments dérivés, à l'exclusion de l'exposition à des devises étrangères.

Le Compartiment peut également investir jusqu'à :

- **10 % en ETF à revenu fixe des Marchés émergents,**
- **20 % en Obligations convertibles contingentes**

Les devises locales des pays ne peuvent pas représenter plus de 40 % des actifs nets du Compartiment. Les investissements dans d'autres devises que la devise du Compartiment (USD) peuvent être couverts ou non, à la discrétion du Gestionnaire d'investissement.

Le Compartiment peut investir dans des produits dérivés de change et de crédit, notamment : CDS indiciels, CDS, contrats de change à terme (NDF notamment), options de change, swaps de taux d'intérêt, contrats à terme, options, Credit Linked Notes et FX Linked Notes.

Les Pays frontières comprennent, sans s'y limiter : Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Belize, Bolivie, Cameroun, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Salvador, Éthiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nigeria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Sénégal, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tunisie, Ouzbékistan, Vietnam et Zambie.

Veuillez vous reporter au chapitre « [FACTEURS DE RISQUE](#) » de ce Prospectus pour consulter les risques liés aux Pays frontières.

Les investissements sous-jacents à ce Compartiment ne tiennent pas compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (Article 7 du Règlement européen sur la taxinomie).

La valeur nette d'inventaire est exprimée en USD.

Profil de l'investisseur type : ce Compartiment s'adresse à l'investisseur qui recherche dans son portefeuille une allocation dans des obligations bien diversifiées mais présentant un profil de risque élevé

dû à la volatilité importante liée aux investissements dans des obligations de marchés frontières ayant une notation de crédit faible. L'investisseur devrait avoir de l'expérience dans les produits volatils et les marchés financiers, notamment ceux liés aux pays frontières. Il doit considérer un horizon minimum d'investissement de 3 ans et pouvoir supporter des pertes significatives.

- Calcul du risque : méthode par les engagements

Les actionnaires du compartiment UBAM - Emerging Markets Frontier Bond qui sont en désaccord avec les changements susmentionnés pourront demander sans frais le rachat de leurs actions pendant une période d'un mois à compter de la date de publication du présent avis jusqu'à la Date d'entrée en vigueur.

UBP Asset Management (Europe) S.A.